

L'EAU N'EST PAS UNE MARCHANDISE

Alors que plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,5 milliards n'ont pas de réseau d'assainissement, il est essentiel de réaffirmer que l'accès à l'eau potable est un droit fondamental et que l'eau est une ressource naturelle qui doit être utilisée de manière durable.

L'eau, patrimoine de l'humanité, qui est de la responsabilité des collectivités locales depuis la Révolution française, doit rester un droit et ne peut être gérée selon les règles du marché. (« Appel de Varages » pour le service public de l'eau potable en France - Octobre 2005)

De la même manière, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement doivent être exclus de l'Accord général sur le commerce des services.

POUR UN RETOUR EN RÉGIE PUBLIQUE DES SERVICES DE L'EAU

En France, 60% des communes ont délégué la distribution de l'eau à des grands groupes privés: Veolia (ex Générale des eaux, ex Vivendi), Lyonnaise des Eaux (Suez), La Saur (Bouygues).

En Ile-de-France, 144 municipalités, dont celle de Sevran, sont adhérentes au SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile-de-France), qui a confié le traitement et la distribution de l'eau à Veolia.

Or, il faut savoir que, lorsqu'une société privée gère l'eau potable d'une commune, les usagers paient une facture en moyenne supérieure de 27% à la facture d'une régie publique et jusqu'à 44% dans le cadre d'une structure intercommunale, ce qui est le cas du SEDIF.

L'association de défense des consommateurs UFC-Que Choisir a mis en lumière au début de l'année les conditions de tarification de l'eau par ces distributeurs, qui, profitant de leur quasi monopole, pratiquent des marges excessives.

La perspective de la fin de la délégation actuelle pour 2011 offre la possibilité d'étudier une alternative à cette gestion privée, qui génère des profits inacceptables pour un bien de première nécessité qui devrait être accessible gratuitement.

Anne Le Strat Conseillère de Paris (Les Verts) et PDG d'EAU DE PARIS : « l'eau doit être un bien commun de l'humanité, l'accès à l'eau potable est un droit pour tous et elle doit être gérée sans recherche de profits et en toute transparence, dans le cadre d'une structure publique. Comme le demande un appel lancé par de nombreux élus, je souhaite un retour de la gestion de l'eau en Ile de France dans le domaine public.

Danielle Mitterand: L'eau est une ressource naturelle vitale, au même titre que l'air. Elle ne peut être la propriété de quiconque, ni être assimilée à une marchandise. L'eau doit être libre et considérée comme un « bien commun, patrimoine de l'humanité », accessible à tous.

APPEL DE VARAGES

Pour le service public de l'eau potable en France

Appel aux élus et usagers des communes et intercommunalités pour une gestion publique de l'eau potable en France.

Que tous mutualisent leurs expériences et créent les outils pour s'engager ou accompagner ceux et celles qui souhaitent le retour à une gestion publique transparente et démocratique de l'eau potable dans leur commune ou leur intercommunalité.

Cette prise de conscience est d'autant plus urgente que la dégradation et la mondialisation de la gestion de l'eau sont coordonnées par l'Organisation Mondiale du Commerce. Le risque est donc que les communes ne puissent plus revenir en gestion publique.

L'eau, patrimoine de l'humanité, qui est de la responsabilité des collectivités locales depuis la Révolution française, doit rester un droit et ne peut être gérée selon les règles du marché.

La gestion de l'eau doit être **IMPERATIVEMENT** exclue de la directive Bolkenstein.

Il faut savoir que 60 % des communes françaises (80 % des usagers) ont délégué la distribution de l'eau aux trois grands groupes privés.

Et que lorsqu'une société privée gère l'eau potable d'une commune, les usagers paient une **facture en moyenne 27 % supérieure à la facture d'une régie publique et jusqu'à 44 % dans le cadre d'une intercommunalité***.

Nous ne pouvons plus accepter que ces sociétés d'affermage continuent à afficher des bénéfices importants vis-à-vis d'un service public essentiel pour tous.

Ensemble, faisons la démonstration collectivement que le retour en régie du service public de l'eau est la seule garantie d'une gestion rigoureuse et de qualité, garantissant à tous un accès à l'eau potable.

Nous invitons tous les élus et l'ensemble des citoyens à nous rejoindre dans cette résistance.

LES ELUS ET ACTEURS SOCIAUX REUNIS A VARAGES CE 14 OCTOBRE 2005.

D. Mitterand (Présidente de France Libertés) - M. Partage (Maire de Varages - PS) - J. Canapa (Vice-Pât du Conseil Régional de PACA - PC) - J.L. Bernabéas (Eurodéputé - Les Verts) - G. Bono (Eurodéputé - PS) - J.C. Lefort (Député - PC) - N. Mamère (Député - Les Verts) - G. Perrin-Gaillard (Député - Les Verts) - J.M. Coppola (Conseiller Régional de PACA - PC) - P. Sabodelli (Vice-Pât du Conseil Général du Val de Marne - PC) - Ch. Martin (Conseiller Régional de PACA - PS) - K. Bensada (Conseiller Régional de PACA - PS) - C. Nizou (Conseiller Régional de PACA - PS) - J.C. Magalhães (Adjoint au Maire de Oberbourg - Les Verts) - R. Avrillier (Conseiller Communautaire de l'Agglomération de Grenoble) - M. Giacomangeli (Adjointe au Maire de Aubagne - PC) - R. Balme (Secrétaire Général du Réseau national des Elus et Collectivités Hors AGCS) - C. Castaner (Maire de Forcalquier - PS) - J.L. Toudy (Président de ACME France)...

Danielle Mitterand
Pour nous rejoindre : contact@france-libertes.fr
Philippe Partage *Adrien* *Ch. Martin* *J.C. Lefort*
* Mission d'évaluation de l'Assemblée Nationale du 22 mai 2001

EAU DE PARIS

Anne LE STRAT soutient l'enquête « d'UFC – Que choisir » sur le prix de l'eau rendue publique le 30/01/2006

Anne LE STRAT, Conseillère de Paris et PDG d'EAU DE PARIS, se félicite de l'étude menée par l'association UFC – Que choisir pour une plus grande transparence du coût du service de l'eau et de l'assainissement, en France. Cette enquête montre que la facturation de l'eau, distribuée sur 31 grandes villes de France, génère des profits abusifs. Le record est établi par le SEDIF .

Comme de nombreux observateurs du monde de l'eau, UFC - Que Choisir note que deux entreprises se partagent le marché des grandes villes. « Cette concentration extrême (...) indique que le jeu concurrentiel est défaillant sur le secteur de l'eau. » Ce constat ne peut que rencontrer l'adhésion de tous ceux qui se battent contre l'opacité du système.

A cette occasion, Anne Le STRAT déclare : « l'eau doit être un bien commun de l'humanité, l'accès à l'eau potable est un droit pour tous et elle doit être gérée sans recherche de profits et en toute transparence, dans le cadre d'une structure publique. Comme le demande un appel lancé par de nombreux élus, je souhaite un retour de la gestion de l'eau en Ile de France dans le domaine public. Pour Paris, je défendrai l'objectif que la distribution en 2009 revienne dans le secteur public. A l'occasion de la renégociation des contrats de distribution avec les deux opérateurs privés, j'avais déjà pointé et dénoncé leurs marges excessives. Plus aurait pu être obtenu lors de cette renégociation.»

Une partie des marges provient du fait que les distributeurs privés confient systématiquement leurs travaux à des filiales de leurs groupes sans mise en concurrence et sans transparence. Cette pratique est à juste titre dénoncée dans l'étude UFC - Que Choisir.

Concernant le prix de l'eau à Paris, s'il reste le moins cher d'Ile de France, cela est dû au fait que l'essentiel des missions techniques est confié à la société d'économie mixte de la Ville de Paris, EAU DE PARIS. Elle réinvestit l'ensemble de ses bénéfices dans le service de l'eau.

Enfin, s'agissant des trois propositions de réforme d'UFC – Que Choisir, on ne peut que les soutenir. Elles vont dans le sens d'une meilleure gestion du service public.

Contact Presse

<mailto:glaymann@eaudeparis.fr>